

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-six février à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Claude JAOUEN, Maire.

Date de convocation

: 19 fév. 2020

Nombre de membres en exercice :

29

Nombre de membres présents :

27

Nombre de votants :

29

PRESENTS: M. Claude JAOUEN – Mme Gaëlle MESTRIES – M. Patrice DUMAS – Mme Ghislaine MARZIN – M. Alain MORI – Mme Marie-Edith MACÉ – Mme Joëlle DY – Mme Sophie LE DREAN-QUENEC'HDU – M. Jean-Michel PÉNARD – Mme Sylvie VIROLLE (au point n°1) – M. Laurent MOLEZ – M. Marcel JORET – Mme Marie-Christine GARNIER – M. Patrick MALLET – Mme Françoise LERAY – M. Yann LE GUEN – M. Aroun PAJANIRADJA (pendant le point n°1) – M. Laurent TALLEC – Mme Christine PIETTE – M. Pierre HUCKERT – Mme Nathalie LECARDONNEL – M. René MARHEM – Mme Sonia GAMEROFF – Mme Annie LIS – M. Bernard VINATIER – Mme Nathalie BELLEC – M. Yves FEREY.

ABSENTS EXCUSES: Mme Florence BOULLET

M. Stéphane BONNEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-Édith MACÉ

POUVOIRS: Pouvoir de Mme Florence BOULLET à M. Jean-Michel PÉNARD Pouvoir de M. Stéphane BONNEL à Mme Gaëlle MESTRIES

1 - Comptes de gestion 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir, approuve les comptes de gestion 2019 du budget principal et du budget assainissement collectif.

2 - Comptes administratifs 2019

> BUDGET PRINCIPAL 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

Résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice	1 738 746,96 €
Résultat de fonctionnement 2018 reporté	0€
Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 738 746,96 €
Dépenses (sans les reports)	5 042 851,39 €
Recettes (sans les reports)	6 781 598,35 €

SECTION D'INVESTISSEMENT:

Résultat cumulé d'investissement de l'exercice	- 262 914,78 €
Résultat d'investissement 2018 reporté	- 596 066,99 €
Résultat d'investissement de l'exercice	333 152,21 €
Dépenses (sans les reports)	3 126 467,93 €
Recettes (sans les reports)	3 459 620,14 €

Le résultat de clôture de l'exercice s'élève à la somme de 1 475 832,18 €.

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019

SECTION D'EXPLOITATION

Résultat cumulé de la section d'exploitation de l'exercice	34 023,24 €
Résultat de la section d'exploitation 2018 reporté	0€
Résultat de la section d'exploitation de l'exercice	34 023,24 €
Dépenses (sans les reports)	284 516,49 €
Recettes (sans les reports)	318 539,73 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat cumulé d'investissement de l'exercice	453 500,48 €
Résultat d'investissement 2018 reporté	483 798,27 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-30 297,79 €
Dépenses (sans les reports)	501 256,83 €
Recettes (sans les reports)	470 959,04 €

Le résultat de clôture de l'exercice s'élève à la somme de 487 523,72 €.

Le Conseil municipal approuve par 28 voix « POUR » (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote) les Comptes Administratifs 2019 du Budget principal et du Budget assainissement collectif.

3 - Déclassement de voirie et cession de parcelles - Rue de Montreuil

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir, décide le déclassement de la parcelle AP 335, approuve la cession de la parcelle AP 335 d'une superficie de 21 m², au profit de Monsieur et Madame BENIS, et approuve l'acquisition des parcelles cadastrées AP 324, 326, 328 et 330.

4 – <u>Déclassement dans le domaine privé de la commune d'un chemin rural cadastré E 1922 et D 1059 en vue de son aliénation</u>

Demandeur	Section cadastrale	Superficie	Prix du m²
Monsieur TOMINE	E 2245	305 m²	0,60€
Mme et M. LASSAULX	E 2246	363 m²	0,60 €
Mme et M. LASSAULX	D 1377	122 m²	0,60 €
M. FREMOND	D 1376	224 m²	0,60 €
GFA Hubert JULLIEN	D 1375	1 123 m²	1,50 €
GFA Hubert JULLIEN	E 2247	388 m²	0,60 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir, décide le déclassement du chemin rural cadastré E 1922 et D 1059 en vue de son aliénation et approuve la cession des parcelles cadastrées E 2245, 2246, 2247, 1375, 1376 et 1377 au profit des propriétaires riverains référencés ci-dessus. Les frais d'acquisition et de géomètre engendrés par ces acquisitions seront à la charge des acquéreurs.

5 - Acquisition immobilière - l'Epinette

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir, décide d'acquérir la parcelle cadastrée A 339, située à l'Epinette, au prix de 95 000 € net vendeur, auquel s'ajoutent les frais d'actes notariés.

6 - Station d'épuration - stockage des boues - convention de mise à disposition d'un silo

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir, valide la convention de mise à disposition d'un silo par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) de la Flume et du Petit Bois.

7 – <u>Rénovation de l'éclairage public Rue de Rennes – demande de subvention auprès du SDE35</u>

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir, valide la convention relative aux travaux de rénovation de l'éclairage public Rue de Rennes.

8 - <u>Travaux de modernisation de la voirie et de l'assainissement - groupement de commande - attribution d'un marché</u>

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir, décide de retenir la proposition de la Commission d'Appel d'Offres, concernant le groupement de commandes afin de rationaliser les dépenses publiques pour les travaux de modernisation de la voirie et de l'assainissement.

9 – <u>Vente de bois au profit de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné – contrat de vente</u>

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir, valide les conditions de vente du stock de bois constitué par les coupes et abattage de bois sur la commune, au profit de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné.

10 – <u>Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage de la Vilaine et du canal d'Ille-et-</u> <u>Rance – avis du Conseil municipal</u>

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir,

- considère que les opérations de dragage du canal d'Ille-et-Rance sont nécessaire pour le maintien du caractère navigable du canal,
- souhaite que les travaux soient réalisés dans un souci de réduction des impacts sur les milieux et les usages,
- émet un avis favorable au projet présenté par la région Bretagne,
- souhaite être destinataire des données des diagnostics écologiques, initial et de suivi, réalisés sur son territoire.

11 - Concours des maisons fleuries - modification du règlement

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir, valide les modifications du règlement du concours des maisons fleuries proposées par la commission environnement et cadre de vie réunie le 30 janvier 2020.

12 - Restaurant scolaire - création d'un tarif

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir, valide la création d'un tarif « personnel éducatif », facturé 5,20 €, à compter du 1^{er} mars 2020.

13 - Association carnaval de Melesse - avance sur subvention 2020

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir, décide d'attribuer la somme de 1 500 € à l'association « Carnaval de Melesse », en avance de la subvention 2020.

14 - Festival AY ROOP - Fixation des gratuités

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir, valide la proposition d'offrir 22 places pour le spectacle Silento (Cie Xav To Yilo) du 21 mars (16h30 ou 20h30) aux parents dont les enfants se produiront en première partie, dans le spectacle de la compagnie Bing Bang Circus.

15 - Fondation du Patrimoine - adhésion

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir, décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine, pour une cotisation s'élevant à la somme de 300 € pour l'année 2020.

16 – <u>Convention relative à la réalisation de l'adressage, de la mise sous pli de la propagande</u> <u>électorale des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020</u>

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etat pour la mise sous pli de la propagande électorale des élections municipales et communautaires de 2020,
- autorise le recrutement et la participation à cette mise sous pli des agents titulaires ou non-titulaires de la ville de Melesse.
- procède à la rémunération des personnes recrutées.

17 - Personnel municipal - création et suppression de postes

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir,

- crée:
- un poste d'adjoint technique à 28/35 ème à compter du 1er mars 2020
- supprime:
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mars 2020

18 - Personnel municipal - avancement de grades

Suite à l'avis favorable du Comité technique du 18 février 2020, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir,

décide la création des postes suivants: Technicien principal de 1^{ère} classe,
 Technicien principal de 2^{ème} classe, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, 3
 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe,

- supprime les postes suivants : Technicien principal de 2^{ème} classe, Technicien, Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, 3 postes d'Adjoint technique, Adjoint d'animation, Adjoint du patrimoine.

19 – Personnel municipal – variation du temps de travail et modification de postes

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir, décide la modification des postes tels que proposés lors de la séance.

20 - Personnel municipal - création de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir, valide la proposition de création de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections, telle que présentée.

21 - Convention d'adhésion à la centrale d'achat MEGALIS BRETAGNE pour la mise à disposition du marché de certificats électroniques n°2020-001

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir, approuve la convention et ses annexes à passe avec E-Megalis.

Affichée le 05 mars 2020 Le Maire, Claude JAOUEN